



RESPECT

DIALOGUE, BIENVEILLANCE, RESPONSABILITÉ

Nos équipes se mobilisent pour vous,
RESPECTEZ-LES.

Les violences commises sur les personnels des organismes Hlm sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (article 222-13 du Code pénal)



RES- PECT

DIALOGUE, BIENVEILLANCE, RESPONSABILITÉ

Nos équipes se mobilisent pour vous,
RESPECTEZ-LES.

Les violences commises sur les personnels des organismes Hlm sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (article 222-13 du Code pénal)

RESPECT

DIALOGUE, BIENVEILLANCE, RESPONSABILITÉ

Nos équipes se mobilisent pour vous,
RESPECTEZ-LES.

Les violences commises sur les personnels des organismes Hlm sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (article 222-13 du Code pénal)